



SAINT VRAIN le 22/03/2016

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à notre concours d'Agility qui se déroulera le :

Dimanche 22 MAI 2016 sur le terrain du Club de SAINT VRAIN – (GPS : long 48.546043 lat 2.349031)

Les épreuves seront jugées par Monsieur Michel Vannier

La remise des dossards s'effectuera à partir de 7h15 ; les épreuves commenceront à 8h00.
Le nombre maximum de chiens est fixé à 75 séniors (+ 8 jeunes conducteurs).

La date limite d'inscription est établie au samedi 14 mai 2016.

Aucune confirmation ne sera envoyée. La liste des Equipes retenues et la liste des Equipes « en attente » seront mises en ligne sur le site du Club www.ac91.org à partir du 14 Mai 2016.

Une buvette se tiendra sur le lieu du concours, ainsi qu'une restauration rapide.
Prévoir de l'eau pour vos chiens car il n'y a pas d'eau courante sur place.

Engagements payables uniquement par chèques de **14.00 Euros = 13 Euros+1 Euro (contribution CNEAC)** à l'ordre de l'AC91 (**Un seul chèque par chien**) et à envoyer à : Madame Aurélie RACHET,
6 route d'Etampes – 91880 - BOUVILLE
Port : 06 24 40 17 35
Courriel : ac91.agility@gmail.com

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement intervenant dans les 8 jours qui précèdent le concours, sauf si il est justifié par la présentation d'un certificat médical ou vétérinaire.

Sauf demande de votre part, les chèques des personnes sur liste d'attente seront détruits.

Le concours se déroulant aux abords d'un chemin de grande randonnée, la plus grande vigilance sera réclamée quant au maintien de la propreté du site.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Comptant sur votre présence, et vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre concours, nous vous prions de croire en nos amitiés cynophiles les meilleures.

Cordialement, pour la Présidente,

La responsable Agility : Aurélie RACHET

